PREFECTURE
DE PARIS

Liberté
Égalité
Fraternité

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°75-2026-677

PUBLIÉ LE 10 NOVEMBRE 2026

Sommaire

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris / Division pilotage

75-2026-11-04-00019 - Arrêté portant délégation générale de signature (CBR) (3 pages) Page 3

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris

75-2026-11-04-00019

Arrêté portant délégation générale de signature (CBR)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ÎLE-DE-FRANCE ET DE PARIS
94 rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02

DÉLÉGATION GÉNÉRALE DE SIGNATURE

L'administrateur général de l'Etat,
directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris,

Vu le décret n° 55-733 du 26 mai 1955 relatif au contrôle économique et financier de l'État ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable, notamment son article 88-II ;

Vu le décret n° 2021-1550 du 1er décembre 2021 portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale d'Île-de-France et de Paris ;

Vu l'arrêté du 5 juillet 2017 modifié pris en application de l'article 176 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 ;

Vu l'arrêté du 5 octobre 2020 fixant la liste des organismes dont le contrôle budgétaire est confié au directeur régional des finances publiques en région Île-de-France ;

Vu l'arrêté du 15 juillet 2021 portant soumission de groupements d'intérêt public au contrôle économique et financier de l'État et désignation des autorités de contrôle ;

Vu l'arrêté du 15 octobre 2025 nommant auprès du directeur régional des finances publiques d'Île de-France M. Frédéric de VAUGIRAUD, administrateur de l'État du deuxième grade, afin de l'assister dans les fonctions de contrôleur budgétaire ;

Vu le décret du 3 juin 2026 du Président de la République portant nomination à compter du 15 juin 2026 de M. Laurent GARNIER, administrateur de l'Etat du troisième grade, dans l'emploi de directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

ARRETE :

Article 1

Délégation de signature est donnée à :

M. Frédéric de VAUGIRAUD, administrateur de l'État du deuxième grade, expert de haut niveau (groupe II) pour signer tous les actes relatifs :

- au contrôle budgétaire des services déconcentrés de l'État relevant des ordonnateurs dont la résidence administrative est située en région Île-de-France ;

- au contrôle budgétaire des établissements publics de l'État cités par l'arrêté du 5 octobre 2020 susvisé ;

- à la tutelle financière des établissements publics de l'État cités par l'arrêté du 5 juillet 2017 susvisé ;

- au contrôle économique et financier des groupements d'intérêt public (GIP) cités par l'arrêté du 15 juillet 2021 susvisé ;

- au contrôle budgétaire des crédits mis à la disposition du préfet de police de Paris.

Article 2

Délégation de signature des actes nécessaires à l'exercice de l'ensemble des compétences citées à l'article 1 est donnée, en cas d'empêchement de M. Frédéric de VAUGIRAUD, à Mme Bernadette NOGUE, administratrice des finances publiques adjointe, en sa qualité d'adjointe du contrôleur budgétaire régional.

Article 3

Délégation de signature des actes nécessaires à l'exercice de l'ensemble des compétences relatives au contrôle budgétaire de la préfecture de police de Paris est donnée, en cas d'empêchement de M. Frédéric de VAUGIRAUD, à Mme Florence GOBERT, attachée principale d'administration, en sa qualité d'adjointe au contrôleur budgétaire près le préfet de police.

Article 4

Délégation de signature des actes relatifs à l'exercice de la tutelle financière des organismes citée à l'article 1 est donnée à :

- M. Bertrand LECHAT et M. Jacques BURGUIN, inspecteurs divisionnaires hors classe des finances publiques,

- Mme Ingrid KLEIN, attachée d'administration de l'État hors classe,

- Mme Laetitia BELAN, agente contractuelle de niveau A,

- M. Frédéric AGNES, M. Xavier GOUALA, Mme Laetitia JAQUET, M. Kévin LEPETIT, Mme Julie NABEYRAT, Mme Suzel NEVEUX et M. Damien VINATIER, inspecteurs des finances publiques.

Article 5

Délégation de signature des visas et avis sur les actes de gestion relatifs au budget des ordonnateurs de l'État, hors préfet de police, et des organismes, cités à l'article 1, est donnée à :

- M. Bertrand LECHAT, inspecteur divisionnaire hors classe des finances publiques,

- Mme Ingrid KLEIN, attachée d'administration de l'État hors classe,

- Mme Laetitia BELAN, agente contractuelle de niveau A,

- M. Frédéric AGNES, M. Xavier GOUALA, Mme Laetitia JAQUET, M. Kévin LEPETIT, Mme Julie NABEYRAT, Mme Suzel NEVEUX et M. Damien VINATIER, inspecteurs des finances publiques ;

- et à Mme Mina EL ACHAK, contrôleuse des finances publiques.

Article 6

Délégation de signature des visas et avis sur les actes de gestion relatifs au budget de la préfecture de police est donnée à :

- Mme Mélanie RONCE, secrétaire administrative de classe supérieure,

- M. Franck RICHARD, secrétaire administratif de classe normale,

- M. Jérôme CANTE, adjoint administratif principal de 1re classe.

Article 7

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département de Paris.
Elle annule et remplace la délégation de signature en date du 31 août 2026 (n° 75-2026-08-31-00004) publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris (n° 75-2026-512).

A Paris, le 4 novembre 2026,

Le directeur régional des finances publiques
d'Île-de-France et de Paris

Signé

M. Laurent GARNIER